

Au 1^{er} janvier

2022

Mes
démarches

Se font en ligne !

<https://guichetunique.geosphere.fr>



GUICHET UNIQUE NUMERIQUE

Certificat d'urbanisme-Déclaration préalable
Permis de construire, démolir et aménager

ARCINGES, BELMONT DE LA LOIRE, BELLEROCHE, BRIENNON, CHANDON, CHARLIEU, CUINZIER, ECOCHE, JARNOSSE, LA BENISSON DIEU, LA GRESLE,
LE CERGNE, MAIZILLY, MARS, NANDAX, POUILLY SOUS CHARLIEU, ST DENIS DE CABANNE, ST GERMAIN LA MONTAGNE, ST HILAIRE SOUS CHARLIEU,
ST NIZIER SOUS CHARLIEU, ST PIERRE LA NOAILLE, SEVELINGES, VOUGY.

Un espace personnel dédié



<https://charlieu-belmont.geosphere.fr/guichet-unique>

Un service accessible à tous

**Aux Particuliers, Aux Professionnels (Architectes, Notaires,
Maîtres d'œuvre, ...)**

Je souhaite réaliser des travaux soumis à autorisation



UN PROJET

Je désire construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une piscine, une clôture, démolir ou aménager un terrain, savoir si mon projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat.

Je fais mes démarches en ligne...



DEMARCHES EN LIGNE

SIMPLICITE :

Sans déplacement, à tout moment, en soirée, le week-end, je peux déposer ma demande.

RAPIDITE :

Les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier papier.

SUIVI :

Je suis l'évolution de mon dossier en ligne.

ECOLOGIQUE :

Je supprime l'édition et l'impression de documents papiers.



GUICHET UNIQUE

La Mairie concernée par le lieu de votre projet reste le guichet unique de votre demande. Les dossiers déposés en ligne ou en papier y seront réceptionnés. La Communauté de communes instruit la demande. Le Maire reste signataire au regard des documents d'urbanisme opposables.

Je déclare en ligne

Les **5** étapes à suivre :



CREATION DU COMPTE

Je me rends sur : <https://charlieu-belmont.geosphere.fr/guichet-unique>
En quelques clics, le compte est validé.



DESCRIPTION DU PROJET

Je remplis les renseignements concernant l'identité du demandeur, son adresse mail, la localisation du projet, sa description, etc.



TELECHARGEMENT DES PIECES

Je charge les pièces (plans, documents, photographies) nécessaires à la construction du dossier.



VALIDATION

Je valide le dossier, il est réceptionné instantanément par la commune concernée par le projet.



CONFIRMATION

La procédure est terminée. Je reçois deux e-mails : l'un qui atteste de l'enregistrement électronique du dossier ; l'autre qui vaut récépissé de dépôt.

Une question ?



[https://www.charlieubelmont.com
/nous-contacter/](https://www.charlieubelmont.com/nous-contacter/)